

Le PRÉSIDENT: Ce fonds n'est guère plus élevé qu'il y a six ans.

M. DELALANNE: Il s'établit actuellement au coût d'un avion, comme l'a dit M. Harvey.

M. BROOME: Si un million de dollars avaient été versés à ce fonds l'an dernier, en provenance de l'exploitation...

M. DELALANNE: C'est exact

M. BROOME: Et si un million de dollars y étaient versés chaque année, sans qu'Air-Canada ne subisse de pertes—et cette société a enregistré très peu d'accidents...

M. DELALANNE: En effet.

M. BROOME: Alors, il me semble que ce montant d'un million de dollars est plus élevé que ceux que l'on y aurait versés les années précédentes.

M. DELALANNE: Oui, je crois que le montant est quelque peu plus élevé.

M. BROOME: Comment s'établit-il comparativement à celui des deux ou trois dernières années?

Le PRÉSIDENT: Il ne serait guère considérable, si vous désiriez y recourir.

M. BROOME: Ce fonds s'établirait à 15 millions de dollars si un million y avait été versé chaque année.

M. DELALANNE: Les fonctionnaires de la Société pourraient peut-être vous fournir ce chiffre plus rapidement que moi. M. Harvey m'indique un montant de \$337,000 à l'égard de l'année précédente.

M. BROOME: Et possédez-vous ce montant pour l'année antérieure? Je l'ignore.

M. HARVEY: Je crains que nous ne l'ayons pas, monsieur Broome.

M. BROOME: Vous avez raison, monsieur Harvey. Je désirais savoir quelle formule vous employez, comment vous décidez de verser un million de dollars dans ce fonds cette année. L'an prochain, sera-ce \$1,250,000 ou un demi-million? Atteignez-vous un certain maximum et non davantage?

M. HARVEY: Les montants versés à ce fonds sont fondés sur ceux que nous paierions normalement aux souscripteurs de l'extérieur. Le conseil d'administration a décidé, il y a quelques années, qu'aucun montant ne serait versé à ce fonds dès qu'il aurait atteint un maximum de 6 millions de dollars. Voilà pourquoi M. deLalanne a dit que ce fonds n'avait pas varié durant plusieurs années. Il a atteint le maximum de 6 millions de dollars au mois de mai 1954. Au cours des quelques dernières années, des charges y ont été imputées qui ont exigé que certains montants y soient versés. En réponse à l'autre partie de votre question, je signalerai qu'il faudra augmenter ce fonds à cause des nouveaux avions à turbine. Il sera augmenté en 1961. Les montants qui y seront versés seront fondés sur ceux que la société aurait payés aux souscripteurs de l'extérieur. Il a été décidé que, à compter du mois d'avril 1959, plutôt que de payer des primes élevées aux souscripteurs de l'extérieur, il nous serait plus avantageux de conserver ces montants et nous assurer nous-mêmes. Ainsi, monsieur Broome, soyez certain qu'il ne s'agit pas uniquement de retirer un million de dollars des profits et de les verser au fonds d'assurance. Ce dernier est établi selon un principe défini.

M. BROOME: Je désirais simplement connaître le montant de cet excédent qui disparaît, c'est-à-dire le montant versé à ce fonds et les réclamations d'assurance contre la société, soit \$693,379.

M. HARVEY: Je ne connais pas le montant exact.

M. DELALANNE: Le montant payable à la société est le solde qui existe entre les inscriptions comptables de la société. C'est un solde à l'intérieur d'Air-Canada entre le fonds d'assurance et les comptes généraux de la société.